



Déclaration liminaire SUD éducation Paris

CSA du mardi 10 mars 2026

Mesdames, messieurs,

Alors que nous avons alerté de manière intersyndicale sur les conditions dégradées de la rentrée 2025, l'académie de Paris prépare une rentrée 2026 sous les auspices d'une nouvelle cure d'austérité et de nouvelles suppressions de postes prévues par le budget ministériel. Et si vous précisiez lors du dernier CSA, madame la Rectrice, que le budget de l'éducation nationale est le seul à augmenter, n'oublions pas que derrière cette hausse de 200 millions d'euros et la création apparente de 5 440 emplois, se cache un tour de passe-passe budgétaire : les créations affichées correspondent essentiellement à 7 938 postes d'enseignants stagiaires temporaires, dus à la coexistence exceptionnelle de deux concours (bac + 3 et bac + 5). Par ailleurs, une constante se dessine : la baisse des dépenses de l'État pour son école publique. Les crédits de la mission Enseignement scolaire, hors retraites, sont passés, en euros constants, de 65 milliards en 2024 à 64,3 milliards en 2025 et à 63,9 milliards pour 2026. En intégrant les effets de l'inflation, le budget recule de 0,8 % par rapport à l'an dernier.

Dans le budget 2026, les crédits de la mission « Enseignement scolaire » constituent ainsi pour la première fois le deuxième poste de dépenses du budget général de l'État en autorisations d'engagement, hors remboursements et dégrèvements alors que le budget de la mission « Défense » représente en effet le premier budget de l'État dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, même si ce n'est pas encore le cas en crédits de paiement.

Dès la semaine prochaine, nous serons présent-es en GT pour acter les 120 suppressions de poste dans le 2nd degré, puis quelques semaines plus tard, nous ferons pareil pour les 83 postes en moins dans le 1^e degré.

Ce ne sont pas les moyens supplémentaires que les personnels réclament partout pour pouvoir assurer correctement leurs missions ! Le prétexte de ces suppressions est une nouvelle fois la démographie mais, alors qu'il pourrait profiter de la baisse globale du nombre d'élèves pour réduire la taille des classes et améliorer les conditions d'enseignement-apprentissage, le gouvernement ne fait rien pour endiguer la dégradation du service public

d'éducation et se refuse à toute politique ambitieuse de lutte contre les inégalités sociales et scolaires.

Pourtant même les enquêtes de la DEPP indiquent que le nombre d'élèves par classe est un facteur fondamental pour favoriser la réussite des élèves. Nous citons : "Les élèves de l'EP progressent davantage au cours du CP et du CE1, où la réduction de la taille des classes est mise œuvre, que ceux du secteur hors EP, à IPS et niveau de départ donnés, surtout dans les compétences où l'école a le plus de poids. En revanche, ce n'est pas le cas au cours du CM1, niveau non concerné par les dédoublements et pour lequel les élèves de l'EP progressent légèrement moins que ceux du secteur hors EP, à IPS et niveau de départ donnés. Ce contraste entre les niveaux peut s'interpréter comme le signe d'une certaine efficacité de la politique de réduction de la taille des classes en CP et CE1 en éducation prioritaire."

Notre syndicat ne cessera de le répéter : les moyens alloués à l'éducation prioritaire ne sont pas à la hauteur pour lutter convenablement contre les inégalités sociales et scolaires qu'elles concentrent et nous ne pouvons-nous satisfaire qu'il faille attendre au moins jusqu'en 2027 pour envisager une réforme et une refonte de la carte de l'éducation prioritaire. La situation du collège Daniel MAYER est de loin la plus préoccupante. Avec un IPS de 74,4 et un indice socio-scolaire maximal, cet établissement concentre des difficultés sociales et scolaires, et l'évitement de cet établissement par les familles plus favorisées du quartier est préoccupant, en témoigne le changement de secteur des nouvelles constructions du quartier Chapelle Internationale, initialement sectorisé sur Daniel Mayer et resectorisé il y a deux ans par la mairie sur le collège Yvonne le Tacq situé à l'autre bout de l'arrondissement. Prévoyez-vous de proposer cet établissement à la liste des établissements REP+ ? Que faites-vous pour valoriser et accompagner cet établissement ? L'accompagnement annoncé publiquement des établissements concentrant le plus de difficultés d'un point de vue social et scolaire est loin de répondre aux enjeux. Nous nous inquiétons de la mise en place d'un soutien contractualisé pour 800 collèges. Nous serons très vigilant-es à la mise en œuvre concrète de l'accompagnement de ces établissements, qui ne doit pas consister en une mise sous tutelle pédagogique infantilisante pour les personnels. Pour SUD éducation, si le principe de l'éducation prioritaire est de donner plus à celles et ceux qui ont moins de ressources, il ne peut s'agir d'imposer plus de contraintes et plus d'encadrement par les corps d'inspection.

Certains départements ont obtenu une rallonge budgétaire pour le recrutement d'AESH supplémentaires : si cette mesure n'est pas suffisante et ressemble fortement à une mesure en trompe-l'œil tant les conditions de travail de ces personnels compromettent l'attractivité du métier, elle est cependant nécessaire dans notre académie où le manque d'AESH est criant et où aucun recrutement n'est plus possible étant donné le plafond d'emploi atteint dès janvier comme tous les ans. Pour une meilleure école et une meilleure société, SUD éducation revendique la création d'un corps de fonctionnaire pour les AESH, la baisse du nombre d'élèves par classe, le recrutement de personnels enseignants, vie scolaire et médico-sociaux, un vrai investissement pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'accompagnement des élèves.

Enfin, il semblerait qu'à l'instar du chef de l'Etat qui déclare que pour être respecté il faut être craint, le rectorat de Paris ait choisi cette voie pour le moins discutable quand il s'agit du traitement et de la considération des agent-es qui travaillent sous sa responsabilité.

Ainsi mis à part pour les personnels d'autorité qui peuvent quasiment tout se permettre en étant couverts, pour les autres catégories de personnel c'est maltraitance à tous les étages.

- Humiliations pendant des convocations hiérarchiques, contestations d'accidents de service, refus de congés longue durée, retards de paiements divers et variés sans aucune compensation, réclamations de trop perçus suite à des erreurs du rectorat qui placent des collègues dans des situations terribles, convocations au dernier moment et sur des heures compliquées notamment pour les plus fragiles d'entre nous (parents isolé-es ou agent-es avec des problèmes de santé ou une fatigabilité accrue en raison de l'âge).
- La situation vécue au lycée Hector Guimard est en cela emblématique tant l'asymétrie de traitement entre une cheffe d'établissement qui se permet à l'oral ou à l'écrit des propos intolérables et des petites mains que sont des personnels administratifs ou des professeur-es victimes de cette personnelle d'autorité est flagrante.
- A celles et ceux qui gouvernent par la crainte, qu'ils et elles soient à la tête de la hiérarchie gouvernementale ou dans ses rouages de plus bas étage, nous citerons Albert Camus : "Rien n'est plus méprisable que le respect fondé sur la peur"